

Bilan du reporting France depuis la mise en application de la loi NRE 2007

Version 11/04

Contexte :

- ▶ 4^{ème} année d'application de la loi NRE de 2001 et 2 ans après la communication de 2004 du Forum citoyen pour la responsabilité sociale des entreprises qui communiquait sur 2 ans d'application de la Loi NRE.
- ▶ Analyse des rapports 2006 portants sur l'exercice 2005 : Appui sur les études du CFIE Conseil¹ et d'ALPHA Etudes²
- ▶ Questionnements :
 - ◆ quel est le bilan de l'application de la Loi NRE après 6 ans ?
 - ◆ le rapport DD peut-il être un outil de dialogue entreprises / parties prenantes ?

I- Point introductif sur l'application de la loi :

Recherche de l'information sur le nombre d'entreprises remplissant leurs obligations parmi les 700 entreprises cotées concernées par la loi.

- ❖ La loi et le décret de 2001 indiquent que les ministères de l'économie, de l'emploi, de la justice, de l'environnement et le secrétariat d'Etat à l'industrie sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution des articles de loi. Mais les recherches n'ont pas permis de trouver des informations publiées concernant le nombre d'entreprises qui sont en conformité avec la loi.
- ❖ L'ORSE, OREE et EPE, lors de leur étude en 2004³ qui tentait de porter sur les 700 entreprises cotées en bourse, n'avait pas réussi à obtenir l'information, malgré l'appui de l'AMF, au delà des entreprises du SFB 250 sur lesquelles 242 avaient envoyé des infos aux 3 structures. Quid des 450 autres entreprises cotées aujourd'hui 500 et qui est chargé de suivre cette information ? Elle est difficile à obtenir ; selon le CFIE, il faudrait appeler les 700 entreprises et le leur demander individuellement...).
- ❖ L'association Utopies avec SustainAbility et le PNUE, dans l'étude « Etat du reporting 2005 » sur les rapports 2004⁴, notait que sur les 140 entreprises de son panel dont toutes celles du SBF 120, 6% ne faisait aucun reporting extra-financier.
- ❖ L'AMF (Autorité des marchés financiers) explique qu'elle n'est pas mandatée pour suivre cette information, elle ne récupère que les documents de référence des entreprises et explique aussi qu'un certain nombre d'entre elles ne produit plus aucun document car ces derniers ne sont obligatoires (auprès de l'AMF s'entend, une recherche aléatoire sur Euronext⁵ a confirmé cette information) que lorsqu'elles effectuent des opérations financières et selon l'AMF, il y en a beaucoup du groupe C qui n'en effectuent jamais et du coup ne publient aucune information (à l'AMF). L'AMF divise en effet les entreprises en trois groupes= groupe A : les grandes (111), groupe B : les moyennes (264), et groupe C les petites (370). L'AMF effectue néanmoins des recommandations pour l'élaboration du document de référence et en mars 2004, elle intégrait la loi NRE⁶, mais 2 ans plus tard dans le nouveau guide d'élaboration des documents de référence, il n'y a plus rien à part la gestion de risques environnementaux et rien sur le social (à part le capital)⁷...

¹ http://www.soficom-diffusion.com/cfie/sp_cfie.htm

² http://www.alpha-etudes.com/lire_publication.asp?id_publici=215

³ http://www.orse.org/site2/maj/phototheque/photos/docs_actuelite/rapport_NRE.pdf

⁴ <http://www.utopies.com/docs/EtatReporting2005.pdf>

⁵ http://www.euronext.com/trader/pricelists/companyprofile-7213-FR.html?cfl=1&lan=FR&cha=7213&mep=8583&belongsToList=market_14&capitalizationList=&investmentList=&eligibilityList=§orListLandingPage=

(choisir critère : Euronext Paris, va leurs locales = 745 entreprises cotés)

⁶ http://www.cob.fr/documents/general/6167_1.pdf

⁷ http://www.amf-france.org/documents/general/6470_1.pdf

- ❖ Vigéo a été contacté également et a confirmé que l'information difficile à trouver. Selon eux, personne aujourd'hui ne centralise cette information pour l'ensemble des 750 entreprises françaises concernées par l'article 116 de la loi NRE. On trouve parfois de l'info dans les études réalisées par le CFIE, l'Orse (cf. ci-dessus) ou PriceWaterhouseCoopers⁸ mais leurs études ne concernent généralement que les entreprises du CAC40 ou du SBF120. Cependant, ils conseillent de voir sur le site : <http://www.corporateregister.com/> » - Site intéressant et gratuit : quelques entreprises transmettent leurs rapports mais ne répond pas à notre demande.
- ❖ Par ailleurs, la loi indique que ce n'est pas dans un rapport à part que ce reporting doit se faire mais bien **dans le rapport annuel**. C'est une demande que le FC-RSE devrait rappeler et soutenir. Si les entreprises ont envie de faire de la communication et publient des rapports développement durable à part c'est leur choix, mais l'information de base doit se trouver dans le rapport annuel. L'AMF par exemple expliquait que le rapport annuel n'est défini nulle part dans son contenu, d'où leur recommandations ; en effet l'article 116 de la loi NRE renvoie pour le rapport vers l'article L225-102, -102-1 et -102-2 du code de commerce⁹ qui ne définit pas de contenu mais quelques informations obligatoires qui doivent être publiées : épargne salariale, sommes versées aux mandataires sociaux et 3 points sur l'environnement.

Cette information sur les 745 entreprises reste introuvable à ce jour.

II- Constats : Quelles avancées notables du reporting 2006 ?

✓ Dans la diffusion d'information :

- **Conformité** : amélioration notable, dans l'étude Alpha 85% des entreprises de leur panel du CAC 40 remplissent toutes les rubriques du volet social de la loi, c'est une avancée de 10 % par rapport à 2005 (conformité dans l'étude Alpha signifie que l'ensemble des vingt rubriques du décret sont renseignées sans analyse qualitative).
- **Exhaustivité** : amélioration également mais encore largement insuffisante, pour le CFIE 29% des entreprises de leur panel renseignent 80% des items sur les 3 volets sociaux, sociétaux et environnementaux (exhaustivité pour le CFIE signifie renseigner l'item et le faire dans un périmètre "groupe", là 35% ne donne pas l'information du périmètre retenu, et 45% communiquent sur le groupe et ont donc consolidé leur données).
- **Qualité / Précision** des données reportées : il y a une petite amélioration mais on est encore bien en deçà de la transparence ; dans l'étude Alpha 42 % des entreprises du panel donnent des informations sociales et sociétales de qualité (avancée de 10 %). Dans l'étude CFIE la précision de l'information ne représente que 37% de la note finale ; sur l'ensemble du panel et avec leur nouvelle méthodologie intégrant la GRI 2, il y a même un recul sur la qualité de l'information notamment sociale dans les rapports 2006 par rapport à 2005.
- **Transparence** dans l'étude CFIE : c'est la somme de la précision et de l'exhaustivité. Elle a peu progressé, de 6% seulement ; ce qui signifie que moins de la moitié des entreprises analysées font un vrai rapport de développement durable dont l'information extra financière soit concrètement transparente.

✓ Dans l'utilisation de critères ou indicateurs nouveaux par les entreprises :

- **Volet social** : globalement une amélioration de 3,5% selon l'étude CFIE, une progression sensible de la qualité moyenne selon l'étude Alpha.
 - ❖ Gestion des effectifs = statut des employés (CDD ou CDI, *Casino*) ; pyramide des âges (avec valorisation du transfert de savoir des seniors, *CNP Assurances*) ; ancienneté moyenne dans le groupe (*Air liquide*) ; recrutement par CSP (*Crédit agricole*) et départ par motifs et zone géographique (*Faurecia*) ;

⁸ http://www.pwc.fr/developpement_durable_environnement.html

⁹ http://lexinter.net/Legislation/rapport_du_ca_ou_du_directoire.htm

- ❖ Organisation temps de travail = nombres d'heures hebdo par pays (*Casino*), régimes de RTT (*TF1*), pourcentage de temps partiels (*Crédit agricole*), nombre d'heures d'absence rémunérées par région (*TF1*) ;
 - ❖ Masse salariale = pourcentage de salariés ayant une part variable dans la rémunération (*Air liquide*), rémunérations par sexe et statut avec indication de l'écart entre H et F (*Guyenne et Gascogne*), salaires dans le monde en comparaison avec les minima locaux (*Lafarge*) ;
 - ❖ Relations sociales : nombre d'accords collectifs par catégorie de personnel (*Air France-KLM*), participation des salariés aux élections (*Dexia*) ; nombre de représentant du personnel pour un échantillon de pays (*France Telecom*) ; nombre de réunions, d'accord et leurs thèmes (*TF1*) ; ; Part des salariés ayant accès à une structure de représentation, dialogue, concertation (*Air liquide*) ;
 - ❖ Sous-traitance : nombre et résultats d'audits sociaux chez les fournisseurs (*Carrefour*), respect des droits fondamentaux par un partenariat avec une ONG (FIDH - Initiative clause sociale de *Carrefour* , plate-forme mutualisé avec d'autres distributeurs français).
 - **Volet sociétal** : globalement une amélioration de 6,6% selon l'étude CFIE, une progression sensible de la qualité moyenne selon l'étude Alpha, mais insuffisant.
 - ❖ Œuvres sociales = dispatching des actions socio-culturelles selon l'échelon du Comité d'entreprise (central, régional, local chez *BNP Paribas*) ; mention du montant alloué et des bénéficiaires des actions sociales (*France Telecom*) ; description détaillée des actions de solidarité et transferts de compétence par les salariés du groupe (*Air liquide*).
 - ❖ Respect du droit international = clauses éthiques rappelant les conventions de l'OIT intégrées dans les conditions générales des nouveaux contrats fournisseurs (*AGF*) ; actions du groupe illustrant des principes du pacte mondial (*Alcatel*) ; actions de renforcement de la convention CITES (lutte contre la surexploitation d'espèces végétales et animales chez *LVMH*)
 - ❖ Développement territorial = actions d'animation du territoire et de soutien à la création d'entreprises (*Crédit agricole*) ; tableau des réalisations par les salariés de projets locaux (*Thales*) ; partenariats pour les Agenda 21 territoriaux (*GDF*) ;
 - **Volet environnemental** : globalement une amélioration notable de 9,7% selon l'étude CFIE.
 - ❖ Consommation de ressources = démarches de réduction des consommations d'eau et indication d'objectifs de réduction de consommation d'énergie pour les groupes industriels (*Areva*) ; détail d'une politique de réduction des gaz à effet de serre et du CO2 (*Casino*) ; détail de mesures prise pour améliorer l'efficacité énergétique des produits finis (*Michelin, Renault, Suez*) ; pourcentage d'utilisation d'énergies renouvelables (*Sanofi-Aventis*)
 - ❖ Management environnemental = avancée des certification ISO 14001 sur le groupe par année et nombre de salariés couverts (*Arcelor, Areva*) ; indications d'objectifs de certifications (100% en deux ans chez *Arcelor*) ;
 - ❖ Formation sur la gestion de l'environnement : indication de création de services internes et d'outils de sensibilisation (*Danone*) ; programme détaillés pour certaines catégories de personnel (*EDF*) ; indication des heures de formations dans l'année et leur coût (*Faurecia*) ;
 - ❖ Gestion des risques : moyens consacrés à la réduction des risques (*Veolia*) ; organisation mise en place pour faire face aux accidents de pollution et leurs externalités négatives (*EDF*) ; montant des provisions et garanties pour risque en matière d'environnement (*EDF*) ; montant des indemnités suite à décision judiciaire et actions menées en réparation des dommages (*Faurecia*) ;
- ✓ La communication sociale et environnementale mieux maîtrisée :

- **Méthodologies de reporting** : les rapports indiquent voire détaillent de plus en plus les dispositifs de remontée d'informations substantielles qu'ont mis en place les entreprises pour leur reporting.
- **Contrôle des procédures** est en augmentation notable (33%) du contrôle des procédures par les services développement durable des cabinets comptables (CFIE en note 22 sur 66) mais par contre le contrôle des données (6%) n'est pas encore développé (CFIE en compte seulement 4 sur 66).
- **Communication sur la politique managériale** : elle est encore rare mais se développe lentement, les rapports commencent à intégrer les politiques mises en place avec leurs enjeux, objectifs, plans d'action, évaluation...

✓ Néanmoins des manquements flagrants dans les rapports :

- **Evolution selon les volets sociaux , sociétaux ou environnementaux** : selon le CFIE contrairement à l'année dernière le volet social a très peu évolué en renseignements, il conclue à une stagnation de ce volet car les sollicitations sont plus fortes et plus anciennes de la part des pouvoirs publics (bilan social, hygiène et sécurité, formation, "diversité")... Et c'est le volet environnemental qui du coup a bénéficié de la meilleure progression en terme de transparence avec près de 10% d'améliorations. Le volet sociétal a lui aussi été mieux renseigné. L'effort des entreprises doit donc porter sur le volet social pour les rapports 2007 prochains, sans relâche sur les volets sociétaux et environnementaux.
- **Des lacunes flagrantes sur la thématique sociale** : Alpha-étude relève très justement que de nombreuses thématiques sociales restent inégalement investies (organisation du travail, dynamique de l'emploi et rémunérations, restructurations et leurs impacts, sous-traitance et externalisation sont mal renseignés, alors que, selon eux, la vitrine sociale reste dépendante des thèmes d'actualité médiatique comme la diversité, la sécurité, la formation, le dialogue social, les relations avec les parties prenantes...). Par ailleurs nous notons que les informations sont disséminées dans plusieurs documents et difficile d'accès (rapports DD, rapports annuels, bilan social...), ce qui contribue à brouiller l'information et sa comparaison d'année en année ou par secteur.
- **Le périmètre du reporting est encore flou ou parfois pas renseigné** : selon Alpha plus le périmètre est large plus l'information fournie est de qualité car plus lisible, elle régresse par contre sur le périmètre France. Le CFIE note qu'il y a 3 types de périmètres et ils diffèrent selon les rubriques (national, plusieurs pays d'implantations, monde) et il est parfois non renseigné.
- **Peu d'association des parties prenantes et des représentants des salariés** : selon Alpha-etudes, en aval il y a parfois une tribune, ou des invitations à s'exprimer sur le rapport par un membre du comité européen ; en amont aucune trace de la participation des représentants du personnel ou parties prenantes dans la définition en commun des indicateurs, du suivi des dispositifs de reporting. Le rapport DD n'est pas encore investi comme outil de dialogue social du point de vue entreprise.
 - ➔ La loi NRE telle qu'elle est appliquée actuellement permet-elle le reporting (émission d'information, de communication dans une optique de volontariat) ou bien permet-elle d'aller vers de la reddition (rendre des comptes selon un législation précise) – [2 approches différentes de la RSE]
 - ➔ Certains vont jusqu'à dire : la loi NRE sans être assortie de sanctions, alors que le constat des manquements est fort avec moins de 50 % qui remplissent leurs obligations légales : c'est du « droit mou » nous dit un juriste avocat le 4 avril 07 au colloque du Medef sur le développement durable.

III- Action du Forum / Loi NRE :

Pour répondre à la question, le rapport DD est-il un outil de dialogue entreprise / parties prenantes, le Forum s'est saisi de la question en lançant le dialogue sur la base des études Alpha et CFIE et a interrogé les entreprises qui n'ont peu ou pas progressé. Evidemment l'action est décalée puisque les rapports analysés portent sur l'exercice 2005 publiés en 2006. Mais l'idée était justement d'engager le dialogue sur les améliorations effectuées par elles depuis.

Sur les panels CFIE et Alpha, 28 entreprises ont été sélectionnées dans l'une ou l'autre des études, et 20 ont finalement reçues un courrier les enjoignant de donner des explications sur leur mauvais classement avant qu'une communication ne sorte dans la presse sans qu'ils n'aient eu l'occasion de s'expliquer avec les parties prenantes :

1. Entreprises dont les rapports sont classés mauvais : **Air Liquide, Bonduelle, Cap Gémini, Ciments français, Clarins, Dassault aviation, Eiffage, Euler Hermes, Eurodisney, Eurotunnel, Imérys, Publicis, Rhodia Europe, SCOR, Sodhexo, Thomson.**
2. Entreprises dont les rapports se sont dégradés : **Alcatel, AGF, Peugeot, PPR.**

Elles ont ensuite toutes été relancées téléphoniquement ce qui n'a pas modifié la donne, celles qui n'avaient pas répondues spontanément n'ont pas souhaité donner suite à) la relance téléphonique.

- Celles qui n'ont pas répondu : **AGF, Alcatel, Cap Gémini, Ciment Français, Euler Hermes, Eurodisney, Eurotunnel SA, PPR, Publicis Groupe, Rhodia Europe, Thomson.**
 - Celle dont le courrier est revenu : **Clarins**
 - Celles qui ont répondu et fourni quelques explications : **Dassault Aviation, Peugeot, Scor**
 - Celles qui se sont contentées d'envoi d'explications ou documents complémentaires : **Bonduelle, Sodexo, Eiffage,**
 - Celle qui ont dialogué : **Air Liquide SA, Imérys.**
- Taux de réponse : 42 %** (sur 19)

L'intérêt des entreprises à dialoguer avec la société civile concernant leur reporting extra-financier est donc tout relatif.

Points communs (Entreprises/Forum) à soutenir pour l'amélioration du reporting : la certification des procédures et données reportées par les cabinet comptables que Air liquide par exemple considère comme un signe distinctif à valoriser par rapport à ceux qui ne le font pas et Imérys développe en doublant la vérification par deux cabinet comptables. Le CFIE admet que cet élément pourrait être intégré dans la note donnée aux entreprises ce qui n'est pas le cas dans leur méthodologie actuelle. Mais e, tant que Forum citoyen nous souhaitons aller plus loin : le statut juridique des données doit être le même pour qu'il puisse engager les émetteurs et certificateurs de la même manière.

Promouvoir l'association des PP et représentants du personnel en amont et aval : les entreprises n'ont pas la culture participative même après 10 ans d'exercice de reporting pour certaines. Pour développer leur capacité de transparence, au-delà de la vérification par les cabinets consultants, une deuxième assurance pour elles consisterait à mieux associer les parties prenantes à leur dispositif de reporting, en amont et en aval.

Méthodologies de chacune des études sur lesquelles s'appuie la démarche

- Grille d'analyse identique depuis 2003 : **18** rubriques avec 53 items (sous-rubriques) de la Loi et du décret de 2001 mais au total 390 indicateurs (en rajoutant ceux du GRI)
- Nombre d'indicateurs en augmentation (100 de plus par rapport à 2005) du fait de l'ajout des indicateurs de GRI 2. (d'où une notation non comparable avec l'année précédente)
- Analyse des volets sociaux, sociétaux et environnementaux
- Panel de 66 entreprises : 37 du CAC 40, 10 du Next 20, 16 du Mid 100 et 3 sans indice.
- Classement des entreprises relatif à l'exhaustivité (traiter l'ensemble des rubriques de la loi NRE dans le périmètre du groupe) et la précision (compréhension des éléments fournis et méthodologie de récupération des données) : la combinaison des deux constitue, pour l'étude CFIE, la transparence sur la rubrique analysée.
- Notation : pondérée pour octroyer le même poids à chaque volet (social, sociétal et environnemental), et un coefficient met le volet environnemental au même niveau pour tous les secteurs (équilibre par rapport aux entreprises pour lesquelles certaines rubriques environnementales sont sans objet)

Méthodologie d'Alpha :

- Grille d'analyse constituée des **20** rubriques de la Loi et du décret + quelques autres éléments mentionnés par les entreprises (baromètres sociaux, politique de santé, prévoyance...)
- Analyse des volets sociaux et sociétaux uniquement
- Panel de 35 entreprises du CAC 40
- Classement des entreprises relatif à la conformité (pourcentage de critères renseignés des rubriques de la loi NRE) et la qualité de l'information (compréhension, précision, détail). Notation individuelle non publiée.
- Evaluation : pondération de la qualité de l'information selon les effectifs couverts (par rapport au périmètre retenu).